



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/26  
21 janvier 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-neuvième session  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS  
LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE**

**Lettre datée du 30 décembre 2002, adressée au Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme par l'Observateur permanent  
de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Les autorités d'occupation israéliennes continuent à terroriser les Palestiniens par des incursions mettant en œuvre des troupes lourdement armées et par un usage excessif de la force contre la population palestinienne, infligeant de lourds dégâts à l'infrastructure palestinienne et exposant la population civile de tout le territoire palestinien occupé à la mort, à des blessures, à la panique et à une dévastation totale.

Poursuivant leur campagne contre les enfants palestiniens, les forces d'occupation israéliennes ont ajouté plusieurs noms à la liste déjà longue des enfants palestiniens innocents tués par balle, en abattant dans la matinée du dimanche 29 décembre 2002 Abdelkarim Salameh – mortellement blessé par des balles tirées depuis une jeep par des soldats israéliens – alors qu'il rentrait chez lui après avoir passé un examen scolaire, et en blessant aux jambes un autre garçon, âgé de 11 ans.

Le samedi 28 décembre, une fillette palestinienne âgée de 9 ans, Hanin Abu Suleiman, a été tuée par les forces d'occupation israéliennes dans le camp de réfugiés de Khan Yunis situé dans le sud de la bande de Gaza; elle a été touchée à la tête par une balle tirée depuis une position israélienne se trouvant à proximité de l'implantation illégale israélienne de Gush Katif, proche de ce camp.

En violation flagrante des articles 3 et 147 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de son Protocole additionnel, ainsi qu'en violation manifeste des normes relatives aux droits de l'homme consacrant le droit à la vie et

l'interdiction de l'exécution de civils, la semaine passée les forces d'occupation israéliennes se sont rendues coupables de nouvelles exécutions extrajudiciaires, de manquements graves et de crimes de guerre à l'encontre des Palestiniens du territoire palestinien occupé.

Le jeudi 26 décembre au petit matin, un grand nombre de soldats israéliens ont encerclé la localité de Qabatiyyeh, au sud-est de Djénine, sous la protection d'une dizaine de chars accompagnés de véhicules blindés de transport de troupes et d'un certain nombre de jeeps et d'ambulances militaires.

Les forces israéliennes ont donné l'ordre à la famille de Yusef Abu al-Rabb, 40 ans, de sortir de son domicile. Se servant de la femme et des enfants d'Abu al-Rabb comme de boucliers humains, ils ont assiégé l'habitation et demandé à Abu al-Rabb de se rendre. Un tireur embusqué israélien a tiré sur Abu al-Rabb d'une distance inférieure à 100 m et l'a touché d'une dizaine de balles, notamment à la tête et à la poitrine. Abu al-Rabb est mort sur le coup.

Ensuite, les forces israéliennes ont ordonné d'emmener son corps et de détruire la maison – dans laquelle cinq personnes, dont trois enfants, vivaient jusque-là .

Ce même jour, des membres des forces spéciales israéliennes ont fait irruption dans une habitation de l'ouest de la ville de Toulkarem, sous la protection d'un grand nombre de soldats israéliens. Ils ont encerclé le domicile de Jamal Yehia, 32 ans. Des membres des forces spéciales, habillés en civil, ont ouvert le feu à moins d'un mètre sur Jamal Yehia et l'ont touché de neuf balles, notamment à la poitrine, à l'estomac et au cou. Jamal Yehia s'est effondré et s'est vidé de son sang devant sa famille. Les membres des forces spéciales ont interdit à quiconque de lui porter assistance ou d'appeler des secours.

Ce même jour, à Ramallah, des membres des forces spéciales circulant à bord d'une voiture à immatriculation palestinienne et armés de fusils et de pistolets ont investi la rue principale de Ramallah, Duwar al-Saa'a. Ils ont encerclé un Palestinien et ouvert le feu de très près en visant à la tête cet homme, identifié comme étant Bassam al-Ashqar, 26 ans, d'Ein'Arik près de Ramallah.

Alors qu'ils traversaient la ville à bord d'au moins trois véhicules militaires, des soldats israéliens ont ouvert le feu, tuant de trois balles dans la poitrine un élève du lycée de Ramallah, Mahdi Sameer Abu Ubied, 19 ans.

Le 26 décembre également, des forces israéliennes ont attaqué l'hôpital de Ramallah. Des soldats israéliens ont fait irruption dans l'enceinte de l'hôpital de Ramallah, se sont précipités dans une pièce, ont abattu un homme et en ont arrêté quatre autres – dont un Palestinien âgé de 55 ans.

À Naplouse, le 26 décembre également, Mohammad Ashour, de Naplouse, a été tué de deux balles – l'une à la poitrine, l'autre au visage – dans la vieille ville. Des forces israéliennes avaient encerclé la vieille ville et tirait sans discernement sur ses habitants. Plus d'une trentaine de personnes ont été blessées par balle ou par éclat d'obus, certaines grièvement.

Le lundi 23 décembre, Mustafa Baqa, 30 ans, circulait à bord d'un engin agricole avec un collègue, Shaman Sabah, 29 ans. Après s'être engagés sur la piste appelée Wad Hassan, à environ 3 km à l'ouest de Burqeen dans la région de Djénine, ils se sont retrouvés face à face avec plusieurs membres des forces spéciales israéliennes se déplaçant dans une voiture portant une plaque d'immatriculation palestinienne. Les membres des forces spéciales ont ouvert le feu

sur ces deux Palestiniens, qui ont été tués sur le coup. L'un comme l'autre ont été touchés par plus d'une vingtaine de balles – dans le dos, à la tête et à la poitrine – tirées à moins d'une cinquantaine de mètres de distance.

Ces deux dernières années, au minimum 2 104 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes ou des colons israéliens armés, 185 d'entre elles étant victimes d'exécutions extrajudiciaires; 76 de ces 185 personnes étaient des passants ou ont été abattues par erreur à la place d'une autre personne par les soldats israéliens.

Entre-temps, le harcèlement systématique des Palestiniens par les Israéliens se poursuit dans tous les domaines de la vie quotidienne: par exemple, les Israéliens empêchent les patients d'accéder aux soins médicaux, y compris les individus souffrant de maladies chroniques, les mères ou les jeunes enfants; font un usage excessif, sans discernement et disproportionné de la force à l'encontre de la population civile; poursuivent leurs opérations militaires contre des villes, localités, villages et camps de réfugiés palestiniens; continuent à enlever et détenir des milliers de Palestiniens. À l'heure actuelle, plus de 5 000 Palestiniens – la plupart âgés de 15 à 55 ans – sont maintenus en détention par la puissance occupante dans des prisons et autres lieux. Dans le bilan de ces destructions aveugles et massives figurent des biens palestiniens tant publics que privés – au total des milliers d'habitations, y compris des habitations de réfugiés, ainsi que des centaines de véhicules, des infrastructures vitales, notamment des éléments des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement, ainsi que des routes, des institutions de l'Autorité palestinienne, des sites religieux et historiques et des terres agricoles. Ces agissements, auxquels les Palestiniens assiégés sont confrontés quotidiennement, constituent autant de violations flagrantes des normes relatives aux droits de l'homme, en particulier du droit à la vie et du droit de vivre dans la dignité, ainsi que des manquements patents aux principes du droit international, au droit international humanitaire et aux dispositions de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

Compte tenu de la guerre barbare et de la tragédie dont continue à être victime l'ensemble du peuple palestinien du fait des autorités et des forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens, nous vous prions une nouvelle fois d'intervenir auprès du Gouvernement israélien et de l'inviter instamment à faire cesser toutes les graves violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire ainsi que toutes les atrocités et tous les crimes odieux perpétrés à l'encontre du peuple palestinien.

Nous vous prions en outre de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour établir une force de protection internationale et une présence en Palestine afin de constater les agressions, massacres et crimes commis quotidiennement par les forces israéliennes et défendre les personnes protégées jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces de tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Commission des droits de l'homme comme document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur  
Observateur permanent  
(Signé) Nabil **Ramlawi**

-----